



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Centre interarmées du soutien
« Équipements commissariat »

**FICHE PRODUIT
INTERARMEES
HABILLEMENT**

**FPIH SCA
8465-0128**

**ASSUREUR
DESCENDEUR**

Février 2025
V0

UTILISATION : personnel des troupes de montagne

PRESENTATION GENERALE

Article du commerce présentant les caractéristiques suivantes :

- assureur-descendeur multi-usage pour cordes de diamètre 7 à 11 mm permettant outre l'usage assureur/descendeur habituel, l'assurage indépendant et simultané de deux seconds avec système de déblocage sous tension pour redonner du mou (avec œilleton de débrayage spécifique) ;
- couleur sobre (teinte sombre de préférence noir ou gris) mat ;
- câble de retenu au mousqueton ;
- identification du mode d'utilisation sur l'appareil ;
- certification CE de type ;
- EPI de catégorie 3, conforme à la norme NF EN 15151-2.

SOMMAIRE

Articles	Feuillets
PRESENTATION GENERALE	1
DONNEES LOGISTIQUES	2
MARQUAGE – TRACABILITE - CONDITIONNEMENT	3
SUIVI DES MODIFICATIONS	4
VALIDATION	5

DONNEES LOGISTIQUES

RAG : 1010374

RAD : En cours de référencement

DESIGNATION LONGUE : Assureur descendeur

DESIGNATION COURTE : Assureur descend

TAILLE : TU

NNO : 8465 15 019 1069

MARQUAGE – TRACABILITE - CONDITIONNEMENT

MARQUAGE :

Une notice d'utilisation doit être livrée avec chaque assureur descendeur, elle doit comporter :

- nom et adresse du fabricant ;
- référence à la norme NF EN 15151-2 ;
- la définition du dispositif de freinage
- la description des caractéristiques du dispositif et de l'usage auquel il est destiné ;
- l'explication de la signification des marquages ;
- les indications de maintenance et d'entretien du produit ; -
- la durée de vie du produit ;
- les effets des réactifs chimiques, les effets de l'humidité, de la pluie et du gel sur le produit ;
- les effets du stockage.

L'assureur descendeur doit porter un marquage clair, indélébile fournissant au minimum les informations suivantes :

- le nom du fabricant ;
- la référence à la norme NF EN 15151-2 ;
- l'identification du modèle ;
- les diamètres minimal et maximal des cordes ;
- un pictogramme indiquant le sens d'utilisation ;
- un symbole graphique permettant à l'utilisateur de lire les informations fournies par le fabricant.

TRACABILITE :

La traçabilité de l'article est assurée par une étiquette code à barres sur chaque emballage individuel, de codage EAN 128. L'étiquette doit indiquer la RAD (alphanumérique) correspondante. La lecture du code à barres doit faire apparaître la RAD (Cf NTIH-SCA 0000-0002).

Sur chaque caisse d'emballage, en façade, est collée une étiquette comprenant toutes les indications nécessaires dont une étiquette Flash code (cf. NTIH-SCA 0000-0002).

CONDITIONNEMENT :

Selon les critères de la notice technique interarmées habillement SCA 0000-0002 « Conditionnement, emballage, palettisation et modalités de mise à disposition des articles lors des réceptions ».

Les assureurs descendeurs sont conditionnés par 10 ou 12 unités.

VALIDATION

Grade, nom, prénom	Fonction	Date	Signature
COMMISSAIRE GENERAL DE 2^{ème} CLASSE RENAUD DUTT	Directeur du CIEC	18/3/25	

